Ontario

Consultations Report on Tax-Incentive Zones

February 2003

Consultations Report on Tax-Incentive Zones

February 2003

For additional information contact us via:

Mail: Tax-Incentive Zones,
10th Floor, 777 Bay St.,
Toronto, ON
M5G 2C8

Phone: 1-800-263-7965
Fax: 416-314-7670
TTY: 1-800-263-7776

Email: bondsandzones@gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario 2003
ISBN 0-7794-4314-4

Ce document est disponible en français sous le titre :
Rapport des consultations sur les zones d'incitatifs fiscaux : Février 2003

CONSULTATION SUMMARY

During the consultations stakeholders noted many advantages of the tax-incentive zone proposal and provided advice on how to design and implement the proposed initiative.

Stakeholders noted that the tax-incentive zone initiative **provides Ontario municipalities and businesses with a new tool** that is comparable to tools already available in other provinces and US states. Many stakeholders noted their particular challenges in competing with businesses that benefit from tax-incentive programs in neighbouring jurisdictions like Manitoba and Quebec in Canada and Michigan, Pennsylvania and New York in the United States.

Stakeholders also identified tax-incentive zone designation as an **opportunity to build on existing advantages** and assets in local communities to accelerate their economic growth. In this light, a number of participants argued that the permanent tax-incentive zone initiative should focus on strengthening business or industry clusters and on incubating new business clusters in growth areas such as biotechnology.

Stakeholders noted that the growth associated with tax-incentive zones has real benefits by **helping municipalities to maintain and grow the commercial and industrial property tax base**. In many communities, the declining value of commercial and industrial assessment has been identified as a pressure on local finances. Stakeholders also identified zones as a tool to help stem the out-migration of youth by **providing local young people jobs closer to home**.

A great many stakeholders vigorously endorsed the tax-incentive zone concept, arguing that the tool **will give real hope to areas in need of economic development and experiencing challenges attracting investment and jobs**. As a result, a number of consultation participants encouraged the government to direct its efforts toward assisting small communities in Ontario's rural and northern regions with the tax-incentive zone tool. This community renewal approach would focus the help where it is needed most. Other stakeholders encouraged a more inclusive approach whereby large urban municipalities and high growth areas would be eligible for the tax-incentive zone program. They noted the initiative's potential to develop economic and industry clusters, manage gridlock by providing more opportunities closer to home, or redevelop brownfields in these areas.

Stakeholders encouraged the government to create safeguards for local communities that focus the program on attracting new investment and jobs to the province. Some stakeholders suggested that although **taxes are a key factor affecting business location decisions**, other factors (e.g. training, input and utility costs, transportation) may need to be addressed to build incentives for new activity in areas experiencing challenges attracting investment and jobs. Others were concerned that the incentives would be so influential on business location decisions that the sunset of a zone and the end of an incentive package would simply encourage businesses to leave their communities. **Stakeholders were consistent in their desire to see the government develop a program that leads to sustainable, long-term economic benefits in all regions of the province.**

Stakeholders often identified a **need for strong partnerships among governments, businesses and communities** as a key factor for successful implementation and operation of the tax-incentive zone initiative. A number of participants expressed the hope that the federal government would join the province's efforts to spur economic growth and job creation with tax incentives. Others spoke about the need for the province to work closely with established local community economic development partnerships in order to ensure that the tax-incentive zone tool meets local needs.

Likewise, stakeholders emphasized the **need for a permanent program that is flexible and reflects local priorities.** They argued again and again that "one size does not fit all" and that the diverse interests and economic development challenges in Ontario cannot be met with a "cookie cutter approach."

There were differing views on the selection criteria to be used to designate zones. Stakeholders in a number of regions of the province noted that the tax-incentive program must **balance the need for economic development with the local capacity and infrastructure required to support economic growth**. Some stakeholders said that the government should focus on indicators of economic need (e.g. growth rate) while others wanted to include socially-based indicators (e.g. youth out-migration, education levels etc.). Still others stated that the comparative economic advantages of an area should be the key criterion for designating it as a tax-incentive zone.

Many stakeholders viewed the pilot tax-incentive zone initiative as a positive step forward in assisting communities with their economic development objectives and encouraged the government to **move quickly** with the initiative given the potential benefits they see it providing to their local communities.

103-07580/

FEEDBACK ON SPECIFIC ISSUES

Stakeholders provided important insights on a number of specific issues during the consultations.

SELECTION CRITERIA should be flexible and include measures of economic and social need as well as measures of ability to sustain a tax-incentive zone. Stakeholders argued that the selection criteria should address local barriers to growth and capacity to support new business investment. A variety of possible measures of need were proposed during the consultations including:

- distance from the Greater Toronto Area (GTA);
- declining industrial assessment;
- youth out-migration;
- business closures;
- average wage levels;
- jobs at risk;
- dependency on a single employer; and
- numbers of vacant buildings.

Others thought the selection process should focus on factors like:

- proximity to markets and the border;
- existing industrial clusters and supply chains;
- economic diversification opportunities;
- current business performance;
- global competition issues; and
- local capacity to sustain and support zone designation and growth.

Some stakeholders spoke out in favour of a competitive selection process in which only some communities would be selected as tax-incentive zones. Others argued that the selection process should set a definitive "hurdle" and once a community crossed that hurdle, it should qualify for designation. And some stakeholders called for a combination of these two approaches requiring

that communities pass a minimum hurdle in order to be included in a competitive evaluation for designation as a tax-incentive zone.

The **DURATION** of tax-incentive zones should be flexible with a horizon ranging from 10-25 years. Many participants in the consultations argued that realizing the benefits of tax-incentive zone status will require significant time. Incubating new businesses and clusters and marketing the tax-incentive zone program and specific zones to potential investors takes time. Some stakeholders said that the zone duration should be tied to tangible results, like the meeting of certain economic development objectives or performance targets. Others thought zone durations should match a generational cycle or the lifespan of a job so that they can have a real, long-lasting impact on local communities and their economies. Some stakeholders even argued that zone designation should not be subject to a sunset at all.

The **DEFINITION** of tax-incentive zones should be flexible enough to reflect local needs and priorities. Some stakeholders thought that tax-incentive zones should be connected closely with Smart Growth zones. Others argued strongly that there should be no connection between tax-incentive zones and Smart Growth boundaries. A variety of possible boundary models were proposed for the permanent program including:

- defining zones by industry or business cluster rather than geography;
- using a strong regional focus to both designate regions as zones and only designate zones in regions outside the Greater Toronto Area;
- using municipal boundaries to define tax-incentive zones;
- using narrower boundaries targeting specific sites, such as brownfields or industrial parks, within municipalities;
- using a combination of two or more of the above approaches - for example favouring regionally defined zones focused on particular industry clusters.

SAFEGUARDS should be put in place to prevent businesses from relocating into a zone from neighbouring communities and to discourage businesses within a zone from leaving once the tax incentives have run their course. These safeguards should include minimum investment and job creation thresholds for businesses to meet in order to qualify for tax incentives. A number of stakeholders spoke emphatically about the need for prohibitions on incentives for businesses relocating from other areas of the province. Some consultation participants wanted businesses to

be required to commit to remain in a community for a specified period following the sunset of a zone. Some stakeholders proposed that differing levels of incentives apply to businesses entering a zone. For example, businesses from outside Ontario would be eligible for very high incentives, while businesses from other regions would be eligible for few incentives and businesses from within a region would not be eligible. There was a stakeholder consensus that businesses should be required to repay the value of incentives received in cases where safeguards or performance commitments are not met.

EXISTING BUSINESSES should be eligible for tax incentives in a zone provided they increase their investment or create new jobs in a zone community. Some stakeholders argued that existing businesses should be ineligible for incentives. Others argued that incentives should "reward loyalty" and should be made available as a way of retaining existing businesses in a zone that are considering relocation. Some consultation participants argued strongly that all businesses in a zone should be treated identically in order to avoid giving some new businesses an unfair competitive advantage over already existing enterprises in a community. They maintained that existing businesses should be the focus of efforts at growing local economies. A number of participants supported this view pointing out that new investments by existing businesses are an important source of growth and that those new investments should be eligible for tax incentives. New growth, they argued, will allow for future across the board tax reductions to the benefit of all individuals and businesses across Ontario. Excellence, innovation and other specific factors were also proposed during the consultations as ways of determining whether individual existing businesses in a zone should be eligible for tax incentives. Some stakeholders argued that existing businesses should be eligible for only certain kinds of incentives, such as training assistance, that would support incremental job or wage growth.

INCENTIVES could be provided through relief from Corporate Income Tax, payroll taxes, property tax, capital tax and retail sales tax relief on heavy equipment purchases and new facility construction. Many stakeholders also favour incentives and tax credits for training to improve the skill level of the local labour market. Some consultation participants advocated personal income tax exemptions for highly skilled professionals necessary to new businesses or to support quality of life in zone communities. Others argued against using personal tax exemptions, instead favouring only incentives that address fixed costs for businesses. Stakeholders also pointed to a need for tax credits to offset high utility costs and to spur research and development in tax-incentive zones. Most consultation participants maintained that a standardized incentive basket that is responsive to local barriers to investment and job creation should be made available to all zones. A number of stakeholders said that the government should avoid creating a toolbox of

incentives where everybody chooses because of the costs and complexity associated with such an option.

Some communities identified transportation costs as a significant barrier and called for credits, subsidies or motive fuel tax reductions to offset these costs. Others pointed to the need for transportation infrastructure investments to improve regional access to border points and key markets. Incentives and investments in support of other key forms of infrastructure to support new businesses (water and sewer, broadband internet) were also identified as a priority by participants in a number of consultations. Some stakeholders, notably in the north, noted the lack of venture capital as a principal barrier to investment and argued that Grow Bonds (bonds issued to raise investment capital for new business start-ups) are a necessary complement to a tax-incentive zone initiative. Others advocated "flow through" tax benefits to increase investment potential. A number of consultation participants argued that red tape reductions and faster approvals processes would be a major incentive for new investments and expansions and would help deliver the growth benefits of tax incentives to local communities more quickly. Some stakeholders also indicated that enhanced access to Crown Land and the elimination of land transfer taxes would facilitate growth in their areas. There was a consensus among consultation participants that the federal government should participate by offering tax incentives to businesses in Ontario's tax-incentive zones.

LOCAL INCENTIVES for zones may be difficult for small municipalities, but could include relief from permit fees, development charges and property tax. Some stakeholders said that municipalities are under tight fiscal constraints and could not contribute local incentives at all. Others argued that municipalities could contribute, and went further to argue that the province should relax municipal bonusing restrictions across Ontario. Some participants in the consultations argued that only provincial incentives should be provided in zones in order to minimize competition among municipalities. Others indicated that municipalities could provide incentives but only on incremental growth. Stakeholders also underlined municipalities' need for assessment and property tax growth as a factor that would limit the possible duration of municipal property tax incentives. Many stakeholders also pointed to additional local incentives that could attract new investments including expedited permit and approval processes, land servicing and reformed zoning by-laws.

GOVERNANCE AND ADMINISTRATION ARRANGEMENTS should be simple and, as much as possible, based on existing local institutions. Many stakeholders pointed to institutions like local economic development offices and city finance departments as potential zone administrators.

Many consultation participants also called for a broadly-based community partnership for governance of the zone that includes representatives from municipalities, local businesses, community groups and the province. A number of stakeholders also indicated that appointments to the zone's governance institutions should not be political. Some stakeholders encouraged the province to draw on the lessons of other jurisdictions like Michigan, New York and Manitoba when developing governance and administration structures. Stakeholders were clear in their desire to see simple, open, inclusive and transparent structures developed to support the governance and administration of Ontario's tax-incentive zones.

PERFORMANCE TARGETS AND ACCOUNTABILITY MEASURES are necessary to ensure that the tax-incentive zone program is effective and that public investments in local economic development are handled wisely and responsibly. Stakeholders also noted that requirements should be simple and easily managed. Some consultation participants maintained that businesses should not be responsible for performance reporting. Others indicated that as long as benefits are immediately obvious, some reporting requirements are reasonable. Stakeholders thought that an annual report or zone report card was a reasonable way to publicize a zone's performance. A variety of possible performance measures were proposed including:

- population retention or increases;
- jobs created;
- new business investments made;
- numbers of recent graduates attracted to the local labour market; and
- assessment value increases.

CONSULTATIONS ON TAX-INCENTIVE ZONES

Session	Session Chair	Date
Windsor	Hon. Tina Molinari, Associate Minister of Municipal Affairs and Housing (Urban Affairs)	September 10, 2002
Haliburton	Mr. Ted Chudleigh, Parliamentary Assistant to the Minister of Finance	September 12, 2002
London	Hon. Tina Molinari, Associate Minister of Municipal Affairs and Housing (Urban Affairs)	September 20, 2002
Hamilton	Hon. Tina Molinari, Associate Minister of Municipal Affairs and Housing (Urban Affairs)	September 23, 2002
GTA West	Mr. Ted Chudleigh, Parliamentary Assistant to the Minister of Finance	September 30, 2002
St. Catharines	Hon. Brian Coburn, Associate Minister of Municipal Affairs and Housing (Rural Affairs)	October 1, 2002
Thunder Bay	Hon. Tina Molinari, Associate Minister of Municipal Affairs and Housing (Urban Affairs)	October 2, 2002
Timmins	Mr. Marcel Beaubien, Parliamentary Assistant to the Minister of Finance	October 3, 2002
Kingston	Hon. Tina Molinari, Associate Minister of Municipal Affairs and Housing (Urban Affairs)	October 4, 2002
Toronto	Mr. Ted Chudleigh, Parliamentary Assistant to the Minister of Finance	October 7, 2002 October 17, 2002
Ottawa	Hon. Tina Molinari, Associate Minister of Municipal Affairs and Housing (Urban Affairs) Hon. Brian Coburn, Associate Minister of Municipal Affairs and Housing (Rural Affairs)	October 11, 2002
Sudbury	Hon. Tina Molinari, Associate Minister of Municipal Affairs and Housing (Urban Affairs)	October 16, 2002
Alliston	Hon. Jim Wilson, Minister of Northern Development and Mines	October 18, 2002

Brockville	Hon. Brian Coburn, Associate Minister of Municipal Affairs and Housing (Rural Affairs) Hon. Bob Runciman, MPP (Leeds-Grenville)	October 18, 2002
Kitchener	Mr. Ted Chudleigh, Parliamentary Assistant to the Minister of Finance	October 21, 2002
GTA East	Hon. Brian Coburn, Associate Minister of Municipal Affairs and Housing (Rural Affairs)	October 28, 2002
Owen Sound	Mr. Ted Chudleigh, Parliamentary Assistant to the Minister of Finance	November 1, 2002
Orangeville	Hon. Brian Coburn, Associate Minister of Municipal Affairs and Housing (Rural Affairs)	November 4, 2002
Parry Sound	Hon. Jim Wilson, Minister of Northern Development and Mines	November 7, 2002
Kenora	Hon. Jim Wilson, Minister of Northern Development and Mines	November 8, 2002
Belleville	Mr. Ted Chudleigh, Parliamentary Assistant to the Minister of Finance	November 8, 2002

For additional information contact us via

Mail:

Tax-Incentive Zones
10th Floor, 777 Bay Street
Toronto, ON
M5G 2C8

Telephone: 1-800-263-7965
Fax: 416-314-7670
TTY: 1-800-263-7776

E-mail: bondsandzones@gov.on.ca

Ontario

Rapport des consultations sur les zones d'incitatifs fiscaux

Février 2003

Rapport des consultations sur les zones d'incitatifs fiscaux

Février 2003

Pour plus de renseignements, contactez-nous à l'adresse

Adresse postale : Zones d'incitatifs fiscaux,
777, rue Bay, 10e étage
Toronto (Ontario)
M5G 2C8

Téléphone : 1800 668-5821
Télécopieur : 416 314-7670
ATS : 1-800-263-7776

Courriel : bondsandzones@gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003
ISBN 0-7794-4315-2

This document is available in English under the title:
Consultations Report on Tax-Incentive Zones: February 2003

RÉSUMÉ DE LA CONSULTATION

Au cours de la consultation, les intervenants ont relevé les nombreux avantages que représentait la proposition de zones d'incitatifs fiscaux et ont prodigué des conseils sur sa conception et sa mise en place.

Les intervenants ont relevé que le programme de zones d'incitatifs fiscaux **dotait les municipalités et les entreprises ontariennes d'un nouvel outil** comparable à des outils déjà disponibles dans d'autres provinces et dans des états américains. Beaucoup d'intervenants ont mentionné qu'ils doivent faire face à la concurrence des entreprises voisines qui bénéficient déjà de programmes d'incitatifs fiscaux, comme au Manitoba et au Québec au Canada et dans le Michigan, la Pennsylvanie et l'état de New-York aux États-Unis.

Les intervenants ont également mis en évidence que les zones d'incitatifs fiscaux permettaient d'accélérer la croissance économique des collectivités locales tout en **s'appuyant sur des avantages et des biens déjà établis**. À la lumière de ce fait, certains participants ont fait valoir qu'un programme de zones d'incitatifs fiscaux devrait porter sur le renforcement des pépinières d'entreprises et d'industries ainsi que sur la création de nouvelles pépinières dans des secteurs de croissance telle que la biotechnologie.

Les intervenants ont fait ressortir que la croissance dans les zones d'incitatifs fiscaux avait ses avantages puisqu'elle **aidait les municipalités à maintenir et à accroître l'assiette de l'impôt foncier des industries et du commerce**. Dans de nombreuses collectivités, on considère que la valeur en déclin de l'évaluation fiscale industrielle et commerciale a des répercussions sur les finances locales. Les intervenants ont aussi déterminé que les zones pourraient endiguer l'exode **des jeunes en leur offrant des emplois plus près de chez eux**.

Un grand nombre d'intervenants ont souscrit avec enthousiasme au concept qui selon eux, représente **un réel espoir pour les régions qui nécessitent un développement économique et qui attirent difficilement les investissements et les emplois**. Par conséquent, certains participants ont encouragé le gouvernement à aider les petites collectivités situées dans les régions rurales et dans le nord de l'Ontario au moyen des zones d'incitatifs fiscaux. Grâce à cette nouvelle approche des collectivités, l'aide serait concentrée là où elle est la plus cruciale. D'autres intervenants ont encouragé une approche plus englobante selon laquelle les grandes municipalités urbaines et celles à croissance rapide pourraient présenter une demande d'admission au programme de zones d'incitatifs fiscaux. Ils ont souligné que le programme pouvait potentiellement développer des pépinières industrielles et économiques, ainsi que gérer des saturations en créant des opportunités plus proches ou en redéveloppant des zones désaffectées dans ces régions.

Les intervenants sont favorables à ce que **des mesures de protection** soient créées pour communautés locaux. Certains participants ont fait valoir que le gouvernement devrait structurer un programme permanent qui encourage les entreprises des régions à forte croissance à se réinstaller dans les régions à faible croissance de la province. Certains ont suggéré que bein que les impôts soient un facteur important dans le choix de l'installation d'une entreprise on devra, peut être, tenir en compte d'autres facteurs (ex : la formation, le coût des intrants et des services publics, le transport) si l'on veut créer de incitatifs à de nouvelles activités dans les régions qui attirent difficilement des investissements et des emplois. Tel que c'est, il se pourrait qu'une zone n'entraîne pas la croissance de l'emploi et les investissements prévus. D'autres intervenants craignent que le choix d'installation d'une entreprise dépende tellement des incitatifs qu'une zone temporaire et la fin d'un ensemble de mesures encourageantes pousseraient simplement les entreprises à quitter la collectivité. **Les intervenants ont souhaité avec insistance que le programme aboutisse à des profits économiques renouvelables à long terme, dans toutes les régions.**

Les intervenants ont bien souvent souligné que le succès de la mise en place et de l'exécution des zones dépend d'un partenariat fort entre les gouvernements, les entreprises et les collectivités. Un certain nombre des participants espèrent que le gouvernement fédéral appuiera la province dans son effort de stimuler la croissance économique et la création d'emplois au moyen des zones d'incitatifs fiscaux. D'autres ont signalé que la province doit travailler en étroite collaboration avec les partenaires du développement économique déjà présents dans les collectivités locales afin de garantir que l'outil des zones d'incitatifs fiscaux réponde aux besoins locaux.

De même, les intervenants ont souligné que le programme permanent devra **être flexible et refléter les priorités locales**. Ils ont fait valoir encore et encore qu'il ne peut y avoir de zone « taille unique » et qu'une solution toute faite ne pouvait convenir aux divers intérêts et aux défis du développement économique en Ontario.

Concernant les critères de sélection d'une zone, les points de vue divergent. Les intervenants dans un certain nombre de régions de la province ont relevé que le programme d'incitatifs fiscaux devait **équilibrer le besoin de développement de l'économie locale et l'infrastructure indispensable à une croissance économique**. Certains ont fait valoir que les critères devraient se concentrer sur les indicateurs de besoins économiques (ex : le taux de croissance) alors que d'autres voulaient comprendre des indicateurs sur une base sociale (ex : l'exode des jeunes, les niveaux d'éducation, etc.). D'autres encore ont dit que la comparaison des avantages économiques d'une région devrait être le facteur déterminant d'une zone qualifiée d'incitatifs fiscaux.

Selon de nombreux intervenants, la zone pilote d'incitatifs fiscaux constitue un pas dans la bonne direction, aidant les collectivités à atteindre leurs objectifs de développement économique. L'expérience devrait encourager le gouvernement à agir rapidement étant donné les profits potentiels dont pourraient jouir les collectivités.

RÉACTIONS SUR DES FACTEURS SPÉCIFIQUES

Au cours des consultations, les intervenants ont émis d'importantes suggestions concernant un certain nombre de facteurs.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION devraient être flexibles et comprendre une mesure des besoins économiques et sociaux de même qu'une mesure de la capacité à renouveler les zones d'incitatifs fiscaux. Les intervenants ont fait valoir que les critères de sélection devraient prendre en compte les barrières locales à la croissance et la capacité locale à appuyer les investissements de nouvelles entreprises. On a proposé différentes mesures de besoins au cours des consultations, notamment :

- La distance par rapport à la Région du grand Toronto
- Le déclin de la taxation industrielle
- L'exode des jeunes
- Les fermetures des entreprises
- Les niveaux du salaire moyen
- Les emplois à risque
- La dépendance à un seul employeur
- Le nombre de bâtiments disponibles

D'autres ont songé que la procédure de sélection devrait porter en priorité sur des facteurs tels que :

- La proximité aux marchés et aux frontières
- La présence de groupes industriels et de chaînes d'approvisionnement
- Des opportunités de diversification économique
- Les performances des entreprises actuelles
- Les questions de compétition mondiale
- La capacité locale à maintenir et appuyer une zone et la croissance

Certains intervenants se sont déclarés en faveur d'un processus de sélection concurrentiel dans lequel seules certaines collectivités seraient choisies pour devenir des zones d'incitatifs. D'autres ont fait valoir que la procédure de sélection devrait comporter des obstacles définitifs et une fois que la collectivité aurait franchi ces obstacles, elle serait admise au programme des zones. Et d'autres intervenants ont plaidé pour une combinaison de ces deux approches dans laquelle les collectivités devraient répondre à des obstacles minimaux afin d'être admises à une évaluation concurrentielle.

La **DURÉE** des zones d'incitatifs fiscaux devrait être flexible avec une durée de vie de 10 à 25 ans. Beaucoup de participants ont fait valoir qu'il faudra du temps avant de concrétiser les profits des zones d'incitatifs fiscaux. Cela prend du temps afin d'implanter de nouvelles entreprises et des pépinières et de faire le marketing du programme de zones d'incitatifs fiscaux et de zones spécifiques auprès d'investisseurs potentiels. Certains intervenants ont déclaré que la durée de vie d'une zone devrait être liée à des résultats tangibles, comme l'atteinte de certains objectifs de développement économique ou d'objectifs de rendement.

D'autres ont déclaré que la durée de vie d'une zone devrait correspondre à un cycle générationnel ou à la durabilité d'un emploi afin qu'elle puisse avoir un impact durable et véritable sur les collectivités locales et leur économie. Certains ont même fait valoir qu'une zone ne devrait pas être soumise à une temporisation du tout.

La **DÉFINITION** des zones d'incitatifs fiscaux devrait être suffisamment flexible pour refléter les besoins et les priorités locaux. Certains intervenants ont soutenu que les zones d'incitatifs fiscaux devraient fonctionner en étroite liaison avec les zones de croissance intelligente. D'autres ont fermement plaidé qu'il ne devrait pas y avoir de lien possible entre les zones d'incitatifs fiscaux et les limites de la croissance intelligente. Différents types de limites ont été proposés pour le programme permanent y compris :

- Définir les zones par secteur ou groupes d'entreprises plutôt que par région
- Suivre un axe fortement régional selon lequel les régions seraient admises au programme de zones et seulement les régions en dehors du Grand Toronto
- Utiliser les limites municipales pour définir les zones d'incitatifs fiscaux
- Utiliser des limites plus étroites conçues spécialement pour des emplacements spécifiques comme les zones désaffectées ou les parcs industriels à l'intérieur des municipalités
- Utiliser une combinaison de deux ou plus des approches citées ci-dessus
- Par exemple : favoriser les zones définies régionalement axées sur des pépinières d'entreprises particulières.

DES MESURES DE PROTECTION devraient être mises en place pour empêcher que les entreprises d'une collectivité voisine ne se réinstallent dans une zone et pour décourager les entreprises d'une zone de partir une fois que les incitatifs fiscaux auront expirés. Ces mesures de protection devraient inclure des investissements minimaux et des seuils de création d'emploi qui seraient imposés aux entreprises afin que ces dernières puissent être admissibles aux incitatifs fiscaux. Un certain nombre des intervenants ont mis en évidence qu'il faut interdire aux entreprises qui se réinstallent depuis d'autres régions de la province l'accès aux incitatifs. Un certain nombre des intervenants voulaient que les entreprises s'engagent à rester dans une collectivité pour une certaine période de temps après l'expiration d'une zone. Certains ont proposé que différents niveaux d'incitatifs soient accordés aux entreprises entrant dans une zone. Par exemple, les entreprises provenant de l'extérieur de l'Ontario pourraient bénéficier d'incitatifs très élevés

tandis que les entreprises provenant d'autres régions ne bénéficieraient que de quelques incitatifs et qu'enfin, les entreprises provenant de l'intérieur d'une région n'en bénéficieraient pas.

LES ENTREPRISES DÉJÀ ÉTABLIES devraient être admissibles à des incitatifs fiscaux dans une zone pourvu qu'elles augmentent leurs investissements ou créent de nouveaux emplois dans une collectivité zone. Certains intervenants ont fait valoir que les entreprises déjà établies ne devraient pas être admissibles aux incitatifs. D'autres ont fait valoir que les incitatifs devraient « récompenser la loyauté » et pourraient être une façon de maintenir les entreprises déjà établies qui envisagent de se réinstaller ailleurs. Certains participants ont fermement souligné que toutes les entreprises d'une zone devraient être traitées de même afin d'éviter que les entreprises déjà établies dans la collectivité ne subissent une concurrence déloyale de la part des nouvelles entreprises. Ils ont maintenu que l'essentiel des efforts visant à développer la croissance de l'économie locale devrait porter sur les entreprises déjà établies. Un certain nombre des intervenants ont soutenu cette idée en soulignant que les nouveaux investissements des entreprises déjà établies représentent une source importante de croissance et que ces nouveaux investissements devraient être admissibles à des incitatifs fiscaux. Une nouvelle croissance, ont-ils fait valoir, permettra dans l'avenir d'effectuer des réductions fiscales d'ordre général au profit de tous les habitants et entreprises de l'Ontario. Au cours des consultations, on a aussi proposé l'excellence et l'innovation comme critères de sélection devant concerner les entreprises déjà établies, ainsi que d'autres facteurs spécifiques. Des intervenants ont déclaré que les entreprises déjà établies devraient seulement être admissibles pour certains types d'incitatifs, comme par exemple l'aide à une formation qui soutiendrait les emplois attribuables au programme ou la croissance salariale.

DES INCITATIFS pourraient être fournis au moyen d'un allègement de l'impôt sur les sociétés, des charges sociales, de l'impôt foncier, de l'impôt sur la fortune, de la taxe de vente au détail sur les achats de machinerie lourde et sur la construction de nouvelles installations. Beaucoup de participants ont aussi plaidé en faveur des incitatifs et des crédits d'impôts en cas de formation visant à rehausser les qualifications de la main-d'œuvre locale. Certains intervenants ont prôné des exemptions d'impôt sur le revenu des particuliers dont bénéficieraient les professionnels hautement qualifiés qui sont indispensables aux nouvelles entreprises ou qui soutiennent la qualité de vie des collectivités zones. D'autres ont plaidé contre les exemptions fiscales des particuliers et seulement en faveur d'incitatifs qui affecteraient les coûts fixes des entreprises. Les intervenants ont aussi mis en avant le besoin de crédits d'impôts qui permettraient de compenser des coûts fixes élevés et d'inciter la recherche et le développement dans les zones d'incitatifs fiscaux. Beaucoup de participants ont maintenu que les incitatifs devraient être adaptés aux barrières à l'investissement et à la création d'emploi locales. D'autres participants ont fait valoir avec énergie que toutes les collectivités devraient être traitées de la même façon et se voir offrir ainsi le même panier d'incitatifs.

Certaines collectivités ont fait ressortir que les coûts de transports sont une barrière considérable et ont appelé pour des crédits, des subventions ou des réductions de la taxe sur les carburants moteurs afin de compenser ces coûts. D'autres ont mis en avant le besoin d'investissements dans

les infrastructures du transport pour améliorer l'accès régional aux postes de douane et aux marchés clés. Dans un certain nombre de consultations, les participants ont aussi relevé comme priorité les incitatifs et les investissements qui soutiennent d'autres aspects importants de l'infrastructure pour les nouvelles entreprises (eau et égouts, l'Internet à bande large). Des intervenants, particulièrement au Nord, ont relevé le manque de capital de risque comme barrière principale à l'investissement et ont fait valoir que les obligations de développement rural sont un complément nécessaire au programme de zones d'incitatifs fiscaux. D'autres ont plaidé en faveur de profits fiscaux accréditifs pour augmenter le potentiel de l'investissement. Un certain nombre des participants ont fait valoir qu'une réduction de la paperasserie ainsi que des procédures d'autorisation plus rapides seraient un incitatif majeur pour de nouveaux investissements et élargissements. Les collectivités locales pourraient ainsi jouir plus rapidement des profits de la croissance attribuable aux incitatifs fiscaux. Des intervenants ont aussi indiqué qu'un accès plus facile aux terres publiques et l'annulation des taxes sur les transferts fonciers favoriseraient la croissance dans leur région. Les participants étaient tous d'accord que le gouvernement fédéral devrait participer en offrant des incitatifs fiscaux aux entreprises dans les zones d'incitatifs fiscaux de l'Ontario.

LES INCITATIFS LOCAUX pourraient être difficiles pour les petites municipalités mais ils pourraient comprendre un allègement des frais de permis, des charges de développement et de la taxe foncière. Certains intervenants ont déclaré que les municipalités sont soumises à des contraintes fiscales strictes et donc, ne pourraient pas du tout contribuer aux incitatifs locaux. D'autres ont fait valoir que les municipalités pourraient y contribuer et sont allés jusqu'à dire que la province devrait assouplir les restrictions de primes municipales dans tout l'Ontario. Des intervenants ont fait valoir que seuls des incitatifs provinciaux devraient être attribués aux zones afin de diminuer la concurrence entre les municipalités. D'autres ont indiqué que les municipalités pourraient fournir des incitatifs mais seulement sur une croissance différentielle. Les intervenants ont aussi souligné que les municipalités ont besoin d'une augmentation de la taxe foncière et des cotisations, ce qui est un facteur qui limiterait la durée possible des incitatifs à la taxe foncière municipaux. De nombreux intervenants ont aussi mis en avant des incitatifs locaux supplémentaires qui pourraient attirer de nouveaux investissements, y compris des procédures accélérées de permis et d'autorisation ainsi que des arrêtés de viabilisation des terrains et du zonage réformé.

LES ARRANGEMENTS ENTRE LA GESTION ET L'ADMINISTRATION devraient être simples et autant que possible, basés sur les institutions locales déjà établies. Beaucoup d'intervenants ont mis en avant que les bureaux de développement de l'économie locale et les départements financiers de la mairie pourraient jouer le rôle d'administrateurs de zone. En ce qui concerne la gestion de la zone, beaucoup de participants ont plaidé en faveur d'un vaste partenariat des collectivités qui comprendrait les représentants issus des municipalités, les entreprises locales, les groupes de communauté et la province. Un certain nombre d'intervenants ont aussi fait ressortir que les affectations aux institutions de gestion des zones ne devraient pas être politiques. Certains intervenants ont encouragé la province à tirer des leçons des structures d'administration et de gestion qu'on a développé ailleurs comme au Michigan, dans l'état de New York et au Manitoba.

Il est clair que les intervenants souhaitent une gestion et une administration des zones qui soient simples, ouvertes, complètes et transparentes.

DES CIBLES DE RENDEMENT ET DES MESURES DE RESPONSABILITÉ sont nécessaires pour garantir que le programme de zones est efficace et que les investissements publics dans l'économie locale soient gérés avec précaution et responsabilité. Les intervenants ont aussi relevé que les conditions exigées restent simples et faciles à gérer. Certains participants ont maintenu que les entreprises ne devraient pas être responsables de présenter l'information sur le rendement. D'autres ont fait valoir que tant que les profits ne sont pas immédiatement évidents, il serait raisonnable de demander de l'information sur le rendement. Les intervenants ont déclaré qu'un rapport annuel ou un relevé de zone était une façon raisonnable de rendre le rendement d'une zone public. Des mesures de rendement possibles ont été proposées parmi lesquelles :

- le maintien ou l'augmentation de la population
- les emplois créés
- les nouveaux investissements commerciaux réalisés
- le nombre de diplômés récents attirés à la main-d'œuvre locale
- les augmentations de la valeur des évaluations

CONSULTATIONS SUR LES ZONES D'INCITATIFS FISCAUX

Séance	Président(e)(s) de séance	Date
Windsor	Hon. Tina Molinari, Ministre associée des Affaires municipales et du Logement (Affaires urbaines)	le 10 septembre 2002
Haliburton	M. Ted Chudleigh, Adjoint parlementaire au ministre des Finances	le 12 septembre 2002
London	Hon. Tina Molinari, Ministre associée des Affaires municipales et du Logement (Affaires urbaines)	le 20 septembre 2002
Hamilton	Hon. Tina Molinari, Ministre associée des Affaires municipales et du Logement (Affaires urbaines)	le 23 septembre 2002
RGT Ouest	M. Ted Chudleigh, Adjoint parlementaire au ministre des Finances	le 30 septembre 2002
St. Catharines	Hon. Brian Coburn, Ministre associé des Affaires municipales et du Logement (Affaires rurales)	le 1 octobre 2002
Thunder Bay	Hon. Tina Molinari, Ministre associée des Affaires municipales et du Logement (Affaires urbaines)	le 2 octobre 2002
Timmins	M. Marcel Beaubien,Adjoint parlementaire au ministre des Finances	le 3 octobre 2002
Kingston	Hon. Tina Molinari, Ministre associée des Affaires municipales et du Logement (Affaires urbaines)	le 4 octobre 2002
Toronto	M. Ted Chudleigh, Adjoint parlementaire au ministre des Finances	le 7 octobre 2002 le 17 octobre 2002
Ottawa	Hon. Tina Molinari, Ministre associée des Affaires municipales et du Logement (Affaires urbaines) Hon. Brian Coburn, Ministre associé des Affaires municipales et du Logement (Affaires rurales)	le 11 octobre 2002
Sudbury	Hon. Tina Molinari, Ministre associée des Affaires municipales et du Logement (Affaires urbaines)	le 16 octobre 2002
Alliston	Hon. Jim Wilson, Ministre du Développement du Nord et des Mines	le 18 october 2002
Brockville	Hon. Brian Coburn, Ministre associé des Affaires municipales et du Logement (Affaires rurales) Hon. Bob Runciman, Deputé (Leeds-Grenville)	le 18 octobre 2002
Kitchener	M. Ted Chudleigh, Adjoint parlementaire au ministre des Finances	le 21 octobre 2002

RGT Est	Hon. Brian Coburn, Ministre associé des Affaires municipales et du Logement (Affaires rurales)	le 28 octobre 2002
Owen Sound	M. Ted Chudleigh, Adjoint parlementaire au ministre des Finances	le 4 novembre 2002
Orangeville	Hon. Brian Coburn, Ministre associé des Affaires municipales et du Logement (Affaires rurales)	le 4 novembre 2002
Parry Sound	Hon. Jim Wilson, Ministre du Développement du Nord et des Mines	le 7 novembre 2002
Kenora	Hon. Jim Wilson, Ministre du Développement du Nord et des Mines	le 8 novembre 2002
Belleville	M. Ted Chudleigh, Adjoint parlementaire au ministre des Finances	le 8 novembre 2002

pour plus de renseignements, contactez-nous à l'adresse

Adresse postale :
Consultations sur les obligations de financement
de projets et les zones exemptées d'impôt
777, rue Bay, 10e étage
Toronto (Ontario)
M5G 2C8

Téléphone : 1 800 668-5821
Télécopieur : 416 314-7670
ATS : 1 800 263-7776

Courriel: bondsandzones@gov.on.ca